



<b>1-IDENTIFICATION</b>	<b>IDENTIFIANT UNIQUE :</b>	<b>INF-2019-007-R-1</b>
<b>DIRECTION :</b>	INFRASTRUCTURES	
<b>SERVICE :</b>	N/A	
<b>DATE :</b>	17 mai 2019	
<b>OBJET :</b>	Règlement numéro 155 autorisant un emprunt à long terme de 150 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures électriques préalables à l'électrification de la flotte d'autobus entreposés au Centre d'opérations, 1100, rue Saint-Omer, Lévis et mandat pour procéder aux appels d'offres	

<p><b>2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE</b> (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)</p> <p>Le 16 mai 2019, la Société de transport de Lévis adoptait à son assemblée ordinaire la résolution 2019-67 (voir annexe 1) ayant pour titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Règlement numéro 155 autorisant un emprunt à long terme de 150 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures électriques préalables à l'électrification de la flotte d'autobus entreposés au Centre d'opérations, 1100, Saint-Omer, Lévis</li> </ul> <p>Considérant que la Société de transport de Lévis, projette l'acquisition de nouveaux autobus à propulsion électrique d'ici 2025;</p> <p>Considérant que le PTI 2019-2028, de la Société de transport de Lévis a un projet au montant de 14,6M\$ « Conversion du garage Saint-Omer vers la propulsion électrique » qui nécessitera le réaménagement et la conversion graduelle du centre d'opérations de la rue Saint-Omer pour recevoir ces autobus;</p> <p>L'approbation du règlement numéro 155 est nécessaire pour la réalisation de ce projet (voir détails en annexe 3) et l'acceptation du mandat confié par la Société de transport de Lévis de procéder aux appels d'offres requis pour l'exécution des travaux d'infrastructures électriques est également requise.</p>
<p><b>2.1-ORIENTATION PROPOSÉE</b> (Quelle est la décision souhaitée?)</p>

<p><b>3-ANALYSE DES ALTERNATIVES</b> (Avantages/inconvénients/impacts)</p>
--

<p><b>4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION</b></p>
---

**5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL** (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**6-FINANCEMENT** (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2019-2020-2021)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2019	Impacts 2020	Impacts 2021
N/A				
<b>Financement déjà autorisé par</b>				
<b>Budget de fonctionnement</b>	<b>Disponibilités budgétaires ?</b>	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	<b>Poste budgétaire :</b>	
<b>Règlement d'emprunt spécifique</b>	RV-	Extra ctb :	<b>Poste budgétaire :</b>	
<b>Règlement « Omnibus »</b>	RV-	Extra ctb :	<b>Résolution CE-</b>	
<b>Autre (spécifier)</b>		Extra ctb :	<b>Résolution CV-</b>	
<b>Numéro de projet PTI :</b>		<b>Projet subventionné ?</b>	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
<b>Compensation requise ?</b>	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	<b>Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %</b>		
<b>Titre du programme :</b>				%
<b>Commentaire :</b>				
<b>À TITRE D'INFORMATION :</b>				
Concernant l'impact du règlement 155 de la Société de transport de Lévis sur la quote-part de la Ville (la quote-part totale pour 2019 est de 12,5 M\$), voici les informations obtenues:				
Pour le règlement numéro 155 au montant de 150 000 \$ concernant le financement de travaux d'infrastructures électriques préalables à l'électrification de la flotte d'autobus entreposés au Centre d'opérations, 1100 Saint-Omer, Lévis, l'impact prévisible sur le service de dette de la STL est évalué à 18 000 \$/an à partir de 2021 si l'on considère l'investissement requis amorti sur 10 ans à un taux de 3,5%. (référence: annexe 4)				

**6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES** (ne rien inscrire dans cette section)**MONTANT DES COÛTS ARRONDI :****INFORMATION PTI :****Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée****Montant à financer****Source de financement proposée****Commentaires :**

7-PERSONNES CONSULTÉES			
Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
Pauline Demeule, conseillère	Conformité pour la Ville de faire un appel d'offres au nom de la STL	Oui <input checked="" type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	07/06/2019
Explication :			

8-RECOMMANDATION (énoncé)
Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :
<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'approbation du Règlement numéro 155 de la Société de transport de Lévis autorisant un emprunt à long terme de 150 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures électriques préalables à l'électrification de la flotte d'autobus entreposés au Centre d'opérations, 1100 Saint-Omer, Lévis</li> <li>- d'accepter le mandat confié par la Société de transport de Lévis de procéder aux appels d'offres requis pour l'exécution des travaux d'infrastructures électriques.</li> </ul>

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES
Annexe 1 – Résolution 2019-067 Règlement numéro 155 de la Société de transport de Lévis
Annexe 2 – Détail des coûts estimés – Règlement numéro 155
Annexe 3 – Résolution 2019-068 Mandat à la Ville de Lévis à entreprendre les démarches et procédures nécessaires pour procéder par appels d'offres publics pour les travaux d'infrastructures électriques
Annexe 4 – Fiche de prise de décision FPD 2019-026 de la STL

10-APPROBATIONS/SIGNATURES		
Préparé par (nom complet) :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Johanne Poisson	Adjointe administrative	18/06/2019
Signature :		
Nom du responsable d'activité budgétaire	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Jean Paquet, ing.	Directeur	18/06/2019
Signature :		
Recommandé par :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Jean Paquet, ing.	Directeur	18/06/2019
Signature :		
Nom du directeur/directrice :	Titre d'emploi	Date (jj/mm/aa)
Jean Paquet, ing.	Directeur	18/06/2019
Signature :		

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	DATE (jj/mm/aa)
	21-06-2019

**EXTRAIT des minutes du procès-verbal de l'assemblée  
extraordinaire de la Société de transport de Lévis, le jeudi  
seize (16) mai deux mille dix-neuf**

---

**Règlement numéro 155 autorisant un emprunt à long  
terme de 150 000 \$ pour le financement de travaux  
d'infrastructures électriques préalables à l'électrification de la  
flotte d'autobus entreposés au Centre d'opérations, 1100 Saint-  
Omer, Lévis**

**RÉSOLUTION 2019-067-**

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis a été constituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., chapitre S-30.01);

**ATTENDU QUE** la Société de transport de Lévis, ci-après appelée « la Société », a pour objet l'exploitation d'un réseau de transport de personnes sur le territoire de la Ville de Lévis;

**ATTENDU QUE** la Société projette l'acquisition de nouveaux autobus à propulsion électrique à l'horizon 2023;

**ATTENDU QUE** l'introduction graduelle de ces nouveaux véhicules aura un impact important sur les besoins en électricité de la Société et nécessitera une adaptation des installations électriques du Centre d'opérations de la rue St-Omer;

**ATTENDU QUE** le projet d'adaptation du Centre d'opérations de la rue St-Omer en vue de supporter l'électrification de la flotte d'autobus est prévu au Programme des immobilisations 2019-2028 adopté par le Conseil d'administration le 22 novembre 2018;

**EN CONSÉQUENCE, la Société décrète comme son règlement no 155 ce qui suit :**

**ARTICLE 1 :** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long retranscrit.

**ARTICLE 2 :** La Société effectuera les dépenses prévues à l'article 5 du présent règlement pour une somme de 150 000 \$.

**ARTICLE 3 :** La Société affectera un montant d'environ 3 000\$ pour les frais d'émission, frais légaux et escompte en rapport avec la vente des obligations à émettre en vertu du présent règlement.

**ARTICLE 4 :** La Société est autorisée à emprunter la somme de 150 000 \$ au moyen d'émission

d'obligations pour les fins décrites aux articles 2 et 3 du présent règlement tel qu'il en résulte de l'estimation ci-jointe en annexe.

**ARTICLE 5 :** La Société est, par le présent règlement, autorisée à réaliser des travaux d'infrastructures électriques préalables à l'électrification de la flotte d'autobus entreposés au Centre d'opérations, 1 100, Saint-Omer, Lévis.

Pour cette dépense, la Société appropriera la somme de 150 000 \$.

**ARTICLE 6 :** S'il advient que le montant d'appropriation, dans le présent règlement, soit plus élevé que la dépense effectivement faite en rapport avec ladite appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute dépense décrétée par le présent règlement et dont l'appropriation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 7 :** Les obligations à émettre pour le montant prévu à l'article 4 seront émises pour une période de dix (10) ans et porteront la date de leur émission.

**ARTICLE 8 :** Le remboursement annuel à être effectué sur le capital de l'emprunt ci-dessous décrété et le paiement des intérêts sur celui-ci est garanti conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., C.S-30.1).

**ARTICLE 9 :** Toute subvention reçue en rapport avec les dépenses prévues au présent règlement sera affectée à la réduction de la dette créée par le présent règlement.

**ARTICLE 10 :** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il est proposé par madame Marjorie Guay  
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** le règlement no 155 autorisant un emprunt à long terme devant servir à financer les travaux d'infrastructures électriques préalables à l'électrification de la flotte d'autobus entreposés au Centre d'opérations soit adopté tel que lu;

**QUE** ce règlement d'emprunt no 155 soit transmis à la Ville de Lévis pour approbation, et une fois approuvé par le Conseil de la Ville de Lévis, soit transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation par le ministre;

**QUE** ce Conseil autorise la Société à emprunter temporairement un montant de 150 000 \$ couvrant le règlement no 155 en attendant le financement par émission d'obligations.

**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS**  
**RÈGLEMENT NO 155 - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES PRÉALABLES À L'ÉLECTRIFICATION DE LA FLOTTE**  
**D'AUTOBUS ENTREPOSÉS AU CENTRE D'OPÉRATIONS, 1100 SAINT-OMER, LÉVIS**

**ANNEXE - DÉTAIL DES COÛTS ESTIMÉS**

Travaux d'infrastructures électriques (incluant honoraires professionnels, s'il y a lieu)	117 000 \$
Frais de contingence	17 550
<b>Sous-total avant taxes et frais de financement</b>	<b>134 550</b>
TPS (5%)	6 728
TVQ (9,975%)	13 421
	154 699
Récupération de TPS à 100%	(6 728)
Récupération de TVQ à 50%	(6 711)
<b>Sous-total avant frais de financement</b>	<b>141 261</b>
Frais de financement court terme (4%)	5 650
<b>Total des coûts estimés du projet</b>	<b>146 911</b>
Frais d'émission (max 2% du montant autorisé)	3 000
<b>Total des coûts à inclure au règlement</b>	<b>149 911</b>
<b>Montant du règlement (arrondi)</b>	<b>150 000 \$</b>

Préparé par Francine Marcoux, CPA,CA  
Directrice des finances et trésorière

13 mai 2019

**EXTRAIT des minutes du procès-verbal de l'assemblée  
extraordinaire de la Société de transport de Lévis, le jeudi  
seize (16) mai deux mille dix-neuf**

---

**Mandat à la Ville de Lévis à entreprendre, pour et au nom de la  
Société de transport de Lévis, toutes les démarches et  
procédures nécessaires pour procéder par appel d'offres public  
pour les travaux d'infrastructures électriques souterraines  
préalables à l'électrification de la flotte d'autobus entreposés au  
Centre d'opérations, 1100 Saint-Omer, Lévis**

**RÉSOLUTION 2019-068-**

**ATTENDU QUE** la Ville de Lévis prévoit procéder à l'enfouissement des utilités publiques dans le cadre des travaux d'élargissement et de prolongement de la rue St-Omer, comprenant entre autres, les lignes aériennes d'Hydro-Québec qui alimentent le garage de la STLévis en électricité;

**ATTENDU QUE** pour des raisons d'économie de coûts, la STLévis désire profiter de cette occasion pour effectuer des travaux d'infrastructures électriques souterraines préalables à l'électrification de la flotte d'autobus entreposés au Centre d'opérations ;

**ATTENDU QUE** pour la STLévis, ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet d'adaptation du Centre d'opérations de la rue St-Omer en vue de supporter l'électrification de la flotte d'autobus qui figure au Programme des immobilisations 2019-2028;

**ATTENDU QUE** les coûts de ces travaux applicables à la STLévis sont évalués à environ 100 000\$ et seront assumés à même le Règlement no 155;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Patry  
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil mandate la Ville de Lévis à entreprendre, pour et au nom de la Société de transport de Lévis, toutes les démarches et procédures nécessaires pour procéder par appel d'offres public pour les travaux d'infrastructures électriques souterraines préalables à l'électrification de la flotte d'autobus entreposés au Centre d'opérations, 1100 Saint-Omer, Lévis.

**Adoptée.-**

## FICHE DE PRISE DE DECISION Dossier transmis au Conseil d'administration

<b>Fiche de prise de décision N°</b> : FPD-2019-026	<b>Date</b> : 13 mai 2019
<b>OBJET</b>	
<p><b>Règlement numéro 155 autorisant un emprunt à long terme de 150 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures électriques préalables à l'électrification de la flotte d'autobus entreposée au Centre d'opérations, 1100 Saint-Omer, Lévis</b></p>	
<b>Direction</b> : Direction des opérations et satisfaction client	<b>Responsable</b> : Sylvain Lévesque
<b>ÉTAT DE LA SITUATION</b>	
<p>Dans le cadre du Programme des immobilisations 2019-2028 adopté par le conseil d'administration de la STLévis le 22 novembre 2018, un projet intitulé «Conversion du garage Saint-Omer vers la propulsion électrique» (P1907) figurait au montant de 14,6 M\$ en 2025-2026. L'acquisition de nouveaux autobus électriques à l'horizon 2025 nécessitera le réaménagement et la conversion graduelle du centre d'opérations de la rue Saint-Omer pour recevoir ces autobus.</p> <p>La première étape à franchir dans la conversion du garage Saint-Omer vers la propulsion électrique est de s'assurer que les infrastructures qui alimentent le garage en électricité sont en mesure de livrer la puissance qui sera requise. À cet effet, en se basant sur l'étude d'électrification de la Société de transport de Laval, la STLévis a estimé la puissance qui sera requise à terme pour son garage.</p> <p>En parallèle à ce travail, la STLévis a été informée du projet de la Ville de Lévis qui consiste en l'élargissement et le prolongement de la rue Saint-Omer. Dans ce projet, la Ville prévoit aussi l'enfouissement des utilités publiques comprenant entre autres, les lignes aériennes d'Hydro-Québec qui alimentent le garage de la STLévis en électricité.</p> <p>Pour des raisons évidentes d'économie de coûts, la STLévis a demandé à la ville de Lévis et à Hydro-Québec de prévoir, dès aujourd'hui, l'enfouissement des infrastructures électriques surdimensionnées qui seront nécessaires lors de l'électrification du garage. Après une rencontre avec Hydro-Québec afin de statuer sur les besoins, il a été convenu qu'une chambre de raccordement souterraine de même que l'installation de massifs (conduits souterrains) supplémentaires devraient être prévus lors des travaux d'enfouissement des utilités publiques. Le coût pour ces travaux supplémentaires a été évalué par Hydro-Québec entre 80 000\$ et 100 000\$.</p>	
<b>DÉMARCHES ET ANALYSE</b>	
<p>Des démarches ont été faites afin de valider les possibilités de subventions disponibles afin de couvrir les coûts. Après quelques échanges avec le Ministère des Transports, la réponse a été à l'effet que les coûts de ces travaux effectués seuls sans le reste de l'électrification du garage n'étaient pas admissibles à une subvention. Ils pourraient toutefois l'être rétroactivement au moment où les travaux complets seront effectués. Aussi, des démarches ont été faites auprès d'Hydro-Québec afin d'utiliser l'article 39.0.1 de leur loi qui prévoit d'aider financièrement les Sociétés de transport dans le processus d'électrification de leurs infrastructures. Lors d'une rencontre avec eux, la STLévis a appris que ces travaux n'étaient pas admissibles pour le moment car il doit y avoir un décret du gouvernement pour officialiser le programme. Cependant, si la STLévis accepte de défrayer ces coûts aujourd'hui, Hydro-Québec mentionne qu'il sera possible de réclamer ces frais de manière rétroactive une fois le décret adopté, sous réserve toutefois des modalités du programme.</p> <p>Cependant, même si aucune subvention n'est rattachée à ces travaux pour l'instant, il est quand même recommandé d'aller de l'avant afin d'éviter de devoir détruire une partie des travaux faits par la Ville cette année, sans compter les coûts engendrés qui pourraient facilement être le double selon des estimés, dans quelques années.</p> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement de l'appel d'offres par La Ville à la mi-mai pour l'ensemble des travaux d'enfouissement des utilités publiques qui incluent la portion attribuable à la STLévis.</li> <li>• Approbation du Règlement d'emprunt par la Ville et le MAMH d'ici mi-juillet 2019</li> <li>• Mandat à la Ville d'octroyer le contrat pour et au nom de la STLévis pour la partie qui nous</li> </ul>	



<p>incombe</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi du contrat par la Ville au soumissionnaire sélectionné vers la fin juillet 2019</li> <li>• Travaux à l'automne 2019</li> </ul>	
<b>COHÉRENCE AVEC LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES</b>	
<p>Plan stratégique 2015-2024 :</p> <p>Conversion du garage Saint-Omer vers la propulsion électrique</p> <p>Axe 9 / priorité 1 : Réduire la consommation de carburant (p.98)</p> <p>Axe 9 / priorité 2 : Évaluer les impacts liés à l'introduction de véhicules plus écologiques (pp.99-100 et 105)</p>	
<b>IMPLICATION FINANCIÈRE</b>	
<p>Coûts estimés de 80 000\$ à 100 000\$ mais pour les fins du règlement d'emprunt, il vaut mieux se garder une marge d'erreur donc il a été établi à 150 000\$.</p> <p>L'impact annuel estimé sur le service de dette de la Société <u>à partir de 2021</u> sera de 18 000 \$/an selon un amortissement sur 10 ans à 3,5% d'intérêt.</p>	
<b>RECOMMANDATION</b>	
<p>Que le Conseil adopte le règlement d'emprunt no 155 pour le financement des travaux d'infrastructures électriques préalables à l'électrification de la flotte d'autobus entreposés au Centre d'opérations, 1100 St-Omer, Lévis</p> <p>Que ce Conseil autorise la Ville à entreprendre, pour et au nom de la STLévis, les démarches nécessaires afin de lancer l'appel d'offres pour l'exécution des travaux attribuables aux infrastructures électriques reliées au garage de la STLévis.</p>	
<p><b>SOU MIS PAR :</b> Mathieu Morneau</p> <p><b>RECOMMANDÉ PAR :</b> Jean-François Carrier</p>	<p><b>CERTIFICAT DU TRÉSORIER</b> <b>DISPONIBILITÉ DES FONDS PAR :</b> Francine Marcoux</p> <p><b>DATE :</b> 13 mai 2019</p>